

Heur et malheur du cimetière des aliénés de Cadillac *

par Michel BÉNÉZECH **

*Les morts sans sépulture
ont pour dais le grand ciel ;
où pourraient-ils avoir
plus belle couverture
qu'un vaste firmament
tout constellé d'étoiles ?*

Sébastien Brant (*La Nef des fous*).

Bref historique du centre hospitalier de Cadillac

Quoique l'abbé Biron situe au XI^{ème} siècle l'origine de l'hôpital de Cadillac-sur-Garonne, ville sise le long de la Garonne à 45 kilomètres en amont de Bordeaux, ce n'est qu'au XIV^{ème} siècle que des actes notariés prouvent l'existence d'un hospice Saint-Léonard construit en dehors des remparts de la cité, à l'endroit même où se trouve l'établissement actuel. Cadillac possède par ailleurs à cette époque une léproserie placée sous le mur d'enceinte du château. L'hospice Saint-Léonard donne déjà asile aux pèlerins, aux passants, aux pauvres, aux infirmes et même, en cas d'épidémie, aux malades victimes de la peste, un prêtre hospitalier dispensant les soins (13). C'est par donation du 2 juin 1617 que Jean-Louis de Nogaret, marquis de La Valette, premier duc d'Épernon, va donner une impulsion nouvelle à l'existence de l'hôpital. Grâce à cet acte, le sieur Nogaret dote la ville de Cadillac d'un établissement financièrement autonome destiné à secourir et soulager les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, les malades et les pauvres. Cet hôpital, baptisé "Sainte-Marguerite" en souvenir de son épouse défunte, Marguerite de Foix, est confié par le duc aux Religieux de la Charité (10, 12). Vers le début du XVIII^{ème} siècle, les premiers "pensionnaires" sont signalés à Sainte-Marguerite : il s'agit de riches nobles ou bourgeois tombés en état de démence et placés à la demande de leur famille, par ordre de justice ou lettre de cachet, à la Charité de Cadillac. Jusqu'à la Révolution de 1789, les fous admis dans cet hospice sont soignés par saignées et décoctions purgatives à base d'ellébore noir, de sulfate de potasse, de séné et de réglisse, après avoir évacué "avec succès les humeurs accumulées dans les viscères" (2).

* Comité de lecture du 16 juin 2007.

** 266, rue Judaïque, 33000 Bordeaux.

La tourmente révolutionnaire s'abat alors sur les Frères de la Charité qui n'échappent pas aux persécutions et aux emprisonnements, les riches pensionnaires de Sainte-Marguerite cédant la place au tout-venant : enfants abandonnés, soldats malades, malheureux fous. En 1808, la commission des hospices de Cadillac en donne la direction aux Sœurs de la Sagesse, mais la population bordelaise préfère être traitée dans les hôpitaux proches de la ville. C'est dans ce contexte qu'intervient la loi du 30 juin 1838 sur l'internement des malades mentaux, loi qui place l'établissement sous le contrôle de l'autorité publique. Le ministre de l'intérieur impose en 1844 aux deux asiles du département de la Gironde une "division par sexe des aliénés". À partir de 1845, l'asile Saint-Jean de Bordeaux accueille donc uniquement la population féminine, majoritairement payante et travailleuse, celui de Cadillac la population masculine, 188 internés (77 hommes et 111 femmes) étant échangés à cette occasion le 8 juillet courant (2, 13). Comme son homologue bordelais, l'hôpital Sainte-Marguerite acquiert par décret du 12 juin 1912 la qualité d'asile public autonome d'aliénés, statut administratif qu'il conserve jusqu'au décret du 30 octobre 1970 par lequel il est érigé en hôpital psychiatrique public départemental. Bien qu'à partir des années 1920 un pavillon de femmes ouvre à Cadillac, il faudra attendre la mise en place de la sectorisation psychiatrique pour que les deux établissements girondins soient à nouveau confrontés à la question de la répartition de leur population. La nouvelle définition du secteur de santé mentale impose en effet un retour à la mixité pour l'ensemble des services. C'est donc un mouvement inverse à celui de 1845 qui se produit le 22 novembre 1972, lorsque 560 malades mentaux hospitalisés (280 hommes et 280 femmes) sont échangés entre Bordeaux (l'hôpital psychiatrique de Château-Picon depuis 1890) et Cadillac à l'aide de neuf autobus qui assurent un aller-retour (15). Par la suite, l'hôpital psychiatrique de Cadillac deviendra, en même temps que les autres établissements publics réservés aux malades mentaux, centre hospitalier spécialisé puis "centre hospitalier" tout simplement.

L'origine du cimetière des "fous"

Quelques documents anciens traitant de l'histoire de l'hôpital de Cadillac font mention de l'existence en 1618 d'un lieu de sépulture propre à l'institution (le "cimetière des Religieux") et qui se trouvait vraisemblablement à l'emplacement de l'actuel établissement hospitalier (13). En effet, depuis toujours, les hôpitaux d'autrefois comptaient parmi leurs hospitalisés une proportion importante de patients sans famille connue ou proche (voyageurs, vagabonds, mendiants, bandits de grands chemins, aliénés en état d'errance pathologique, soldats blessés ou infirmes, prostituées, vénériens, enfants abandonnés, etc.) ou dont la pauvreté des parents ne permettait pas de pourvoir aux funérailles. Tous ces malheureux défunts étaient de ce fait inhumés en pleine terre, sans cercueil le plus souvent, et dans des fosses communes, soit hors d'une terre consacrée, soit dans la parcelle réservée à cet effet du cimetière paroissial ou communal, soit dans un cimetière particulier appartenant à l'institution et à son organisation confessionnelle. À Cadillac, et ce depuis un temps indéterminé, les nombreux malades décédés à l'asile étaient enterrés dans le cimetière communal jusqu'aux années 1920, période où leur nombre nécessita une nouvelle organisation des obsèques et un agrandissement de la surface du cimetière, le tout à l'initiative du maire de la ville.

Des documents disponibles, on peut établir aisément la chronologie de la création du cimetière des aliénés de Cadillac (1). En voici, au plan local, les principales démarches administratives.

HEUR ET MALHEUR DU CIMETIÈRE DES ALIÉNÉS DE CADILLAC

- Constatation par la ville de Cadillac d'un très grand nombre de décès survenus à l'asile d'aliénés les six dernières années, ce qui impose l'agrandissement du cimetière communal avec la participation financière dudit asile (délibération du 12 avril 1918 du Conseil municipal) ;

- L'asile décide que le terrain à acquérir par la ville lui sera affecté et qu'il prendra à sa charge le montant de la dépense (délibération du 27 avril 1918 de la Commission administrative) ;

- Décision d'acheter un terrain contigu au cimetière communal de quarante-sept ares, trente-quatre centiares (4735 mètres carrés), au prix de quatre francs le mètre carré, pour l'inhumation des aliénés (délibération du 10 novembre 1918 du Conseil municipal) ;

- Projet de traité entre la ville et l'asile, ce dernier prenant à sa charge tous les travaux d'entretien du cimetière de Cadillac, ainsi que les inhumations, exhumations, etc. Un employé rétribué par l'hôpital remplacera le fossoyeur et sera logé dans le bâtiment attenant au cimetière. Ce "concierge" pourra prendre un aide, mais "tous deux devront être revêtus d'une tenue qui ne rappelle en rien l'uniforme des employés ou malades de l'établissement de l'Asile des Aliénés" (délibération du 27 décembre 1919 du Conseil municipal) ;

- Acquisition par la ville de Cadillac, en date du 24 juillet 1920, dudit terrain situé sur le domaine de "Boisson" ou "Boissonnet" et figurant au plan cadastral sous le n° 427 P de la Section A. Il s'agit d'une parcelle rectangulaire en terre et vigne qui longe sur toute sa longueur le cimetière communal dont elle forme annexe (acte passé devant Maître Garnier, notaire à Sainte-Croix-du-Mont, canton de Cadillac) ;

- Projet de traité entre la ville et l'asile, la première s'engageant à n'enterrer dans cette extension du cimetière aucun défunt n'appartenant pas à l'hôpital et le second remboursant en totalité à la commune cet achat se montant à 24 467 francs (délibération du 19 février 1921 du Conseil municipal) ;

- L'asile ayant cessé le 15 février 1924 de prendre à sa charge le traitement du gardien-fossoyeur du cimetière, la ville doit rétribuer cet employé à partir de cette date (salaire annuel de 2 400 francs). Les revenus du cimetière seront dorénavant versés au compte de la commune (délibération du 28 février 1924 du Conseil municipal).

La consultation des registres de décès de la mairie de Cadillac révèle en effet qu'à l'époque un grand nombre de défunts provient de l'asile. À titre d'exemple : 1901 : 78 décès, dont 1 femme ; 1902 : 76 décès, tous masculins ; 1914 : 129 décès, dont 8 femmes ; 1915 : 154 décès, dont 2 femmes ; 1916 : 149 décès, dont 4 femmes ; 1917 : 233 décès, tous masculins ; 1918 : 349 décès, tous masculins ; 1919 : 179 décès, dont 7 femmes ; 1920 : 86 décès, dont 6 femmes ; 1921 : 114 décès, tous masculins. Notons que, dans ces anciens registres municipaux, les hospitalisés sont domiciliés "Quartier Saint-Martin", ce qui permet de les identifier facilement. Ainsi, pendant la Première Guerre Mondiale, 1.014 patients sont morts entre 1914 et 1918 inclus, sur une population asilaire allant de 850 à 1.080 présents. C'est donc à juste raison que le maire de Cadillac se plaignait du nombre important de décès survenus à l'hôpital et enterrés dans le cimetière communal.

Description d'ensemble du cimetière actuel

La parcelle rectangulaire réservée à l'inhumation des hospitalisés mesure environ 135 mètres de long sur 35 mètres de large. Elle est entièrement close de murs et n'est séparée que d'une vingtaine de mètres, par un croisement de routes publiques, du grand mur

encerclant le centre hospitalier proprement dit, à savoir le traditionnel “mur de l’asile” qui entoure toujours à Cadillac ce que l’on appelle la “portion centrale” de l’institution. Sur une de ses longueurs, le cimetière des malades longe le cimetière communal avec lequel il communique par une ouverture pourvue d’une ancienne porte en bois. Sa longueur opposée est constituée par le mur d’enceinte de l’unité pour malades difficiles (UMD), structure dénommée “Boissonnet”, qui reçoit en hospitalisation d’office les patients psychiatriques les plus dangereux de sexe masculin (3). Pour leur part, les deux largueurs du cimetière donnent sur des voies publiques, l’une d’elle (pourvue d’un portail en fer) le séparant de la “portion centrale”, de la caserne des pompiers et de la gendarmerie qui la jouxte. On voit que, dans leur existence posthume, les malades mentaux de Cadillac restent sous bonne surveillance !

L’aspect général de ce champ des morts est d’une infinie désolation, certaines personnes n’hésitant pas à parler du “cimetière des oubliés, des exclus de la mémoire”. Il s’agit d’un long rectangle plat de terre meuble, au sol caillouteux, irrégulier, mouvant et fortement défoncé par endroits, piqué de centaines de croix de fer toutes semblables, rouillées et alignées au cordeau, espace grisâtre et rustique évoquant un cimetière militaire laissé depuis longtemps à l’abandon. La topographie tumulaire du lieu est orientée par rapport à une allée longitudinale mal goudronnée qui réunit le milieu des deux largeurs. De cette allée centrale partent, sans plan ordonné, six allées ou trouées secondaires en terre ou en béton (trois de chaque côté) qui délimitent 8 carrés inégaux d’inhumation (quatre de chaque côté). Des bornes en béton, qui longent les deux bords de l’allée centrale, portent des chiffres blancs sur fond bleu. Les numéros vont croissant à partir de la largeur faisant face aux pompiers et gendarmes, les chiffres impairs étant placés à droite (de 1 à 89), c’est-à-dire côté cimetière communal, et les chiffres pairs à gauche (de 2 à 92), c’est-à-dire côté UMD. Chaque borne indique une rangée, un alignement de dix à douze tombes identiques constituées à leur tête d’un bloc de béton supportant une simple croix de fer. Les croix, en majorité, portent en leur centre une petite plaque en étain ou en plastique indiquant le prénom et le nom du défunt ainsi que dessous l’année d’inhumation. Les autres croix sont sans inscription ou ont parfois perdu, en totalité ou partie, leur tablette. On peut observer à l’occasion une croix renversée, un numéro matricule, un nom sans prénom ou date, une date seule visible, etc.

Excepté certaines sépultures particulières plus ou moins construites, il n’y a pas de tombale, les inhumations étant faites en “pleine terre”. Beaucoup de tombes ont une surface excavée, concave, les cercueils de médiocre qualité s’étant effondrés dans des fosses insuffisamment profondes. Seules les deux sépultures les plus récentes (1998 et 2000) présentent une surface en terre nettement convexe. En dépit de l’omniprésente croix, la mention de la religion véritable des défunts ne figure nulle part sur les tombes. Se détachant de la masse sombre et uniforme des inhumations en pleine terre surmontée de leurs croix, 116 sépultures se distinguent par un certain degré d’élaboration dû à la participation financière ou au travail manuel des familles des défunts. On compte 48 tombes construites en surface (stèle et tombale), 5 tombes avec seulement une tombale, 48 tombes possédant un simple “entourage” (bois : 9 cas ; ciment ou plaques d’éverite : 28 cas ; grillage : 5 cas ; grosses pierres : 6 cas), 8 tombes ornées d’un massif permanent de fleurs plantées, 7 tombes avec des constructions élémentaires diverses. Ces 116 sépultures aménagées sont disséminées sur l’ensemble du cimetière mais avec une grande densité dans les rangs 24 à 36 (50 édifices, dont 10 en marbre, sur un total de 63 tombes). Toutes les constructions sont de faible hauteur (un mètre maximum) et sont directement posées sur

HEUR ET MALHEUR DU CIMETIÈRE DES ALIÉNÉS DE CADILLAC

le sol, les vrais caveaux bâtis sous terre paraissant exceptionnels. Nombre de ces édifices sont très détériorés, sans aucun entretien, souvent inclinés ou enfoncés dans le sol. Ils portent parfois les dates de naissance et de décès, l'année de naissance la plus ancienne étant 1869, la plus récente 1948 chez un homme mort en 1965 à l'âge de 17 ans. Sur



Vue générale (photo Mireille Baros)

l'ensemble du cimetière, 3 tombes seulement sont ornées d'une photo du défunt.

Au fond du cimetière, après la rangée 89 côté cimetière communal, existe une citerne souterraine en béton, d'environ dix-huit mètres carrés de surface et deux mètres de profondeur, à laquelle on accède par quatre trappes au niveau du sol. Très humide, elle contient des gravats de tombes sur lesquels ont été jetés en vrac des sacs en plastique remplis d'ossements. Ça et là, quelques crânes jonchent le sol boueux. On peut émettre l'hypothèse que ces restes funéraires et humains proviennent des rangs 91 et 79 détruits sans précaution. Au niveau du rang 79, on constate en effet des monticules de terre d'où émergent quelques débris osseux abandonnés à l'air libre.

Étude analytique du cimetière des malades

Afin de connaître la population des patients inhumés, nous avons recensé l'ensemble des sépultures visibles au cours de multiples visites du cimetière. Pour chaque tombe reconnaissable, nous avons noté son emplacement précis (numéro indiqué par la borne, place dans le rang), ainsi que l'épigraphie existant : prénom et nom, date de décès, plus rarement mentions particulières : date de naissance, nom de jeune fille, matricule, AC (ancien combattant). Chaque sépulture ne contient qu'un seul corps sauf pour trois d'entre elles dont les plaques souvenirs indiquent indiscutablement la présence de deux défunts, deux fois de sexes différents (mari et femme ou frère et sœur ?), une fois de même sexe (frères ?). Nous avons déduit le genre des décédés de leur prénom. Dans les cas où le prénom est ambigu (commun aux deux sexes), étranger ou inconnu, le genre du défunt nous a été donné par l'administration hospitalière. Pour une dizaine de sépultures anonymes, le sexe peut être établi à partir des plaques souvenirs amenées par les parents ou amis : "À mon époux", "À mon épouse", "À notre mère", "À notre oncle", "À notre amie", "Les anciens combattants prisonniers de guerre à leur camarade". Enfin, une croix porte la mention : "X Inconnu", le malheureux patient, décédé en 1978 et de sexe masculin, n'ayant jamais été identifié de son vivant.

Bien que nous ayons procédé à une analyse statistique détaillée carré par carré, nous donnerons pour l'essentiel les résultats globaux de notre recherche. À l'heure actuelle, 895 sépultures, contenant 898 corps, sont visuellement reconnaissables dans les 89 rangées conservées. En effet, les rangs 33, 79 et 91 ont totalement disparu (début de travaux de restructuration avec engin de chantier ?), la borne de ce dernier rang étant abandon-

née contre un hangar contenant un corbillard élémentaire se présentant sous l'apparence d'une charrette à bras à deux roues. Il existe par contre une rangée 22 bis qui remplace le rang 23 absent. Sur ces 895 tombes, 161 sont anonymes et 737 sont nominatives. L'ensemble des renseignements collectés permet de comptabiliser 638 hommes (dont 9 décédés à l'UMD) et 110 femmes. L'étude sommaire des patronymes recouvre une certaine diversité d'origine des identités : française et régionale majoritairement, mais encore espagnole, italienne, allemande, arménienne, Europe centrale, Afrique du Nord, etc. Une dizaine de patronymes français sont communs à deux ou trois personnes, sans qu'il soit possible de savoir si ces dernières appartiennent à la même fratrie ou famille.

Quoique chaque carré d'inhumation ait sa propre originalité par sa situation dans le plan du cimetière et les dates des sépultures qui le composent, seul le carré dit des "Mutilés du cerveau" de 14-18 nous retiendra rapidement ici. Ce carré des poilus, les anciens combattants de la Grande Guerre bénéficiant du statut de pensionné militaire à la charge de l'État, occupe les rangées 38 à 56, soit 10 rangs de 10 emplacements chacun dont seulement 98 sépultures, contenant 99 corps, sont reconnaissables. Ce carré est composé d'hommes, à une exception près, dont 29 sont identifiés par des inscriptions nominatives, les 70 autres inhumés restant anonymes. Les 29 décès datés s'échelonnent régulièrement de 1953 à 1968, sauf pour une sépulture de 1946. Sur le mur d'enceinte du cimetière faisant face à ce carré, on peut lire sur deux plaques en marbre superposées :

- Petite plaque du haut : "Les A. C. P. G. à leurs camarades. 25-11-56" ;

- Grande plaque du bas : "Les Anciens Combattants de la Gironde à la mémoire de leurs camarades mutilés du cerveau victimes de la guerre 1914-1918. 26 juin 1937".

En ce qui concerne les années de décès de l'ensemble des malades (734 dates connues), on observe la répartition suivante : 1939 : 1 décès ; 1942 : 1 décès ; 1946 : 3 décès ; 1950 : 1 décès ; 1953 : 2 décès ; 1955 : 1 décès ; 1957 : 25 décès ; 1958 : 17 décès ; 1959 : 21 décès ; 1960 : 21 décès ; 1961 : 23 décès ; 1962 : 25 décès ; 1963 : 17 décès ; 1964 : 42 décès ; 1965 : 36 décès ; 1966 : 39 décès ; 1967 : 38 décès ; 1968 : 31 décès ; 1969 : 48 décès ; 1970 : 29 décès ; 1971 : 32 décès ; 1972 : 23 décès ; 1973 : 31 décès ; 1974 : 25 décès ; 1975 : 37 décès ; 1976 : 18 décès ; 1977 : 13 décès ; 1978 : 19 décès ; 1979 : 15 décès ; 1980 : 10 décès ; 1981 : 19 décès ; 1982 : 14 décès ; 1983 : 13 décès ; 1984 : 9 décès ; 1985 : 6 décès ; 1986 : 5 décès ; 1987 : 7 décès ; 1988 : 7 décès ; 1989 : 6 décès ; 1990 : 1 décès ; 1991 : 1 décès ; 1998 : 1 décès ; 2000 : 1 décès.

Commentaires généraux sur le cimetière

Comme le précise la délibération du 12 avril 1918 du Conseil municipal de Cadillac, c'est le "très grand nombre" de décès survenus à l'asile qui justifiait l'agrandissement du cimetière communal. Achetée en 1920 par la ville, l'annexe destinée à l'inhumation des internés semble avoir été utilisée par l'institution à partir de 1922, année au début de laquelle un registre des décès est ouvert à l'hôpital. Il ne faut pas oublier qu'autrefois, et jusqu'aux années 1950, l'absence de traitement efficace de la "folie" rendait l'internement des psychotiques chroniques souvent interminable. Il en était de même pour d'autres pathologies neuropsychiatriques, comme les démences préséniles et séniles, la paralysie générale, les troubles caractériels majeurs associés à l'épilepsie, l'alcoolisme décompensé, l'anorexie mentale, le retard mental sévère, l'autisme et les psychoses infantiles. Il n'était pas rare en effet qu'un patient, admis avant sa majorité, passât sa vie à l'hôpital qui lui assurait protection et si possible emploi dans un atelier d'ergothérapie ou une ferme de campagne, Cadillac disposant depuis 1879 d'une colonie agricole ("château Lassalle") où

HEUR ET MALHEUR DU CIMETIÈRE DES ALIÉNÉS DE CADILLAC

se cultive toujours la vigne (vin blanc). Cette prise en charge totale et de longue durée pour les “chroniques” faisait que les familles se trouvaient démobilisées en sus du rejet fréquent du malheureux parent “fou” que l’on préférerait oublier à l’asile jusqu’à sa mort et même au-delà (7). C’était donc souvent l’institution psychiatrique qui s’occupait à ses frais des obsèques dans son propre lieu mortuaire, sans marbre ni statue évidemment.

Or, dans le cimetière des malades de Cadillac, la tombe repérable la plus ancienne ne date que de 1939, neuf sépultures seulement étant antérieures à fin 1955. Les sépultures anonymes étant réparties sans ordre ni organisation dans l’ensemble des carrés, c’est donc vraisemblablement à partir des années cinquante (25 tombes datées de 1957) que la standardisation des sépultures sera mise en place, avec sa croix de fer et sa plaquette nominative, le champ commun étant petit à petit remplacé par cette nouvelle systématization tumulaire. En parcourant le cimetière, on est donc dans l’impossibilité de connaître le nombre réel d’enterrements avant 1957, en particulier durant la guerre 1939-1945, moment où les carences alimentaires ont entraîné la mort prématurée de nombreux patients placés dans les hôpitaux psychiatriques publics ou privés (7, 9, 11). À ce propos, l’on remarque que 599 hospitalisés, sur 1660 présents fin 1940, sont décédés à l’hôpital de Cadillac pour la seule année 1941, conséquence de deux transferts collectifs de 438 internés provenant des hôpitaux psychiatriques de Sarreguemines (Moselle) courant 1939 et de Mont-de-Marsan (Landes) courant 1940, ces déplacements massifs survenant dans un contexte de restrictions alimentaires drastiques résultant de la guerre (12, 14).

Si l’on examine nos statistiques année par année, on observe que les inhumations repérables dans le cimetière ont été les plus nombreuses entre 1957 et 1982, c’est-à-dire lorsque les vieux malades mentaux hospitalisés depuis parfois des décennies sont arrivés en fin de vie. Le record des décès est atteint en 1969 avec 48 défunts, suivi de 42 décès en 1964, 39 en 1966, 38 en 1967, 37 en 1975. À partir de 1984, le nombre d’inhumés est inférieur à deux chiffres pour tomber au-dessous de 5 en 1990. Il n’y a pas eu d’enterrement depuis 2000, la fin de l’asile, en tant que lieu de vie, faisant tomber son cimetière en désuétude et dans l’oubli du temps passé. Afin de tenter de mieux évaluer le nombre réel d’inhumés, nous avons consulté à la direction de la clientèle de l’établissement les quatre registres de décès de 1922 à 1962 inclus, les années 1939 et 1940 étant manquantes. Voici les statistiques concernant les seuls malades mentaux (sont exclus les patients morts à l’ancien hôpital civil qui dépendait de l’hôpital psychiatrique) : 1922 : 115 ; 1923 : 110 ; 1924 : 100 ; 1925 : 125 ; 1926 : 97 ; 1927 : 127 ; 1928 : 128 ; 1929 : 116 ; 1930 : 109 ; 1931 : 102 ; 1932 : 122 ; 1933 : 93 ; 1934 : 85 ; 1935 : 82 ; 1936 : 91 ; 1937 : 77 ; 1938 : 90 ; 1941 : 599 ; 1942 : 299 ; 1943 : 136 ; 1944 : 81 ; 1945 : 70 ; 1946 : 38 ; 1947 : 30 ; 1948 : 36 ; 1949 : 19 ; 1950 : 36 ; 1951 : 41 ; 1952 : 18 ; 1953 : 32 ; 1954 : 25 ; 1955 : 30 ; 1956 : 32 ; 1957 : 42 ; 1958 : 37 ; 1959 : 37 ; 1960 : 45 ; 1962 : 66. Bien entendu, ces défunts n’ont pas tous été mis en terre dans le cimetière de l’hôpital, nombre de corps ayant été repris par les proches parents pour une inhumation dans une sépulture familiale. Remarquons cependant que, durant le conflit mondial, le total des décédés atteint 1185 individus des deux sexes pour les cinq années comprises entre 1941 et 1945 incluse. Parmi eux, les 282 malades provenant de l’hôpital psychiatrique de Sarreguemines ont été inhumés sur place dans le cimetière de l’établissement.

Les autres cimetières des “fous”

Nous ne connaissons qu’une recherche sur un cimetière d’hôpital psychiatrique départemental en France. Il s’agit d’un intéressant travail publié en 1993 dans les *Annales*

Médico-Psychologiques par les psychiatres Vedie, Hemmi et Katz qui ont consulté les registres de décès de l'asile d'aliénés de Leyme (Lot) de 1923 à 1991. Durant cette période de 69 ans, 3.034 patients, dont 1.507 hommes, moururent dans cette institution, soit environ 43 chaque année et cela de façon stable depuis 1960. Au contraire, de 1930 à 1944, on remarque une surmortalité du double qui paraît en relation avec les transferts massifs de malades en provenance des grands centres urbains, parisiens et algériens. Ce cimetière de Leyme, clos de murs, créé aux environs de 1835, est situé au pied de la forêt, quelques mètres au-dessus du niveau de l'hôpital. En sus des malades, y sont inhumés deux anciens directeurs, plusieurs employés et religieuses, toutes ces personnes ayant travaillé dans l'établissement. Contenant environ un millier de tombes, il se caractérise, comme celui de Cadillac, par des alignements de croix métalliques toutes identiques, la simplicité et l'horizontalité du lieu évoquant pour les auteurs les cimetières militaires (16).

Nous avons déjà mentionné que les d'établissements psychiatriques d'autrefois avaient leur propre cimetière ou du moins leur carré réservé dans le cimetière de la commune de rattachement, la vie asilaire de l'interné se terminant environ une fois sur deux au sein même de l'institution. Faut-il rappeler que Camille Claudel, artiste statuaire, sera mise en terre en 1943 dans la fosse commune du cimetière de Montfavet (Vaucluse) dont dépend l'asile de Montdevergues-les-Roses où elle avait été transférée en août 1914. Ses restes ne seront jamais retrouvés (5, 7). Signalons encore que Nadja (pseudonyme littéraire), amie et inspiratrice d'André Breton, internée pour psychose schizophrénique à l'asile de Perray-Vaucluse (Essonne) puis transférée à celui de Bailleul (Nord), sera inhumée en 1941 dans la fosse commune réservée aux fous et aux indigents du cimetière municipal de la ville.

Un autre cimetière d'hôpital psychiatrique est celui du centre hospitalier de Mayenne (Mayenne) où le regretté docteur Gaston Fellion, ancien médecin-directeur décédé le 23 avril 1989, a voulu être enterré parmi les malades. Les docteurs Joseph Biéder et Jean-Pierre Duflot, qui assistaient aux obsèques civiles, se souviennent avec émotion que les patients du service du défunt ont défilé devant sa fosse en pleine terre et ont jeté des roses sur son cercueil (6). Selon les informations communiquées par le docteur Duflot, ce cimetière fait partie du patrimoine de l'hôpital de Mayenne, ayant été établi sur le terrain de la ferme, hors les doubles murs maintenant disparus de l'asile. De forme trapézoïdale, sa surface est d'environ un hectare, une grande croix en granit marquée "1878" occupant son centre. Sa partie ancienne comporte environ 300 tombes laissées à l'abandon et équipées d'une croix en bois ou en béton, la plus vieille de ces sépultures étant datée de 1881. Sa partie la plus récente comprend 115 tombes (70 hommes et 45 femmes) alignées sur deux rangs, sans pierre tombale mais avec une stèle en granit portant le nom et la date du décès. La plus ancienne de ces sépultures date de 1972, la plus récente de 2002. Outre le psychiatre Fellion, un aumônier et sept religieuses de l'établissement reposent dans ce champ des morts auquel le personnel semble attaché et soucieux de sa conservation (8).

Citons encore le cimetière des aliénés du centre hospitalier de Vauclaire à Montpon-Ménésterol (Dordogne) situé sur la partie haute de l'établissement. Créé pendant la Seconde Guerre Mondiale, d'une superficie d'environ deux hectares, orné d'une grande croix centrale, il contient à peu près 1800 tombes dont un tiers est équipé d'une croix de bois sans épigraphe et dont le reste porte une croix en béton nominative. Comme à Cadillac, les effondrements de sépultures sont nombreux. Un prêtre est enterré au milieu des patients. Vauclaire, ouvert en 1920 dans une ancienne abbaye, a compté 900 décès au cours de la guerre 1939-1945 et 70 à 80 décès annuels vers les années 1960, 1970. Les

HEUR ET MALHEUR DU CIMETIÈRE DES ALIÉNÉS DE CADILLAC

dernières inhumations dans son propre cimetière datent du début des années 1980. D'autres hôpitaux psychiatriques départementaux possédaient encore un cimetière réservé aux malades de l'établissement : le Vinatier (Rhône), Saint-Robert (Isère), Saint-Alban (Lozère), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), etc. (7).

Conclusion

Dans cette étude originale sur un cimetière réservé aux malades mentaux ayant achevé leur vie en hôpital psychiatrique, nous nous en sommes tenu à la stricte observation du lieu et de son contenu, sans nous laisser aller à une rêverie mystique et romanesque comme nous l'avons fait pour le grand cimetière de la Chartreuse à Bordeaux (4). L'impossibilité de consulter personnellement les registres de décès de l'établissement postérieurs à 1962 ne nous a pas permis d'aller plus avant dans notre exploration. Des données précédemment citées, on peut toutefois estimer que vraisemblablement plus de deux milles malades reposent depuis 1922 au cimetière des aliénés de Cadillac, la plupart n'ayant laissé sur place aucune trace perceptible. Cette foule de défunts, tombés dans l'anonymat le plus complet, est recouverte par une ou plusieurs couches d'inhumations plus récentes, à partir semble-t-il des années cinquante, mais elles aussi en voie de disparition et d'abandon. Tout ceci nous interroge sur le sort que la société a jadis réservé aux patients décédés dans les hôpitaux psychiatriques départementaux. Il y aurait là, au niveau national, une intéressante recherche historique à poursuivre sur la fin d'un monde englouti par le temps.

Pour terminer laissons la parole au poète, Paul Éluard ayant écrit "Le Cimetière des fous" lors d'un séjour à l'asile de Saint-Alban en 1943 (*Le Lit la Table*, 1944) :

Ce cimetière enfanté par la lune
Entre deux vagues de ciel noir
Ce cimetière archipel de mémoire
Vit de vents fous et d'esprit en ruine/
Trois cents tombeaux réglés de terre nue
Pour trois cents morts masqués de terre
Des croix sans nom corps du mystère
La terre éteinte et l'homme disparu/
Les inconnus sont sortis de prison
Coiffés d'absence et déchaussés/
N'ayant plus rien à espérer
Les inconnus sont morts dans la prison/
Leur cimetière est un lieu sans raison.

NOTES

- (1) Archives Départementales de la Gironde : documents 20 930, 20 935.
- (2) ARNAUD J.-J. - Recherche historique sur l'hôpital de Cadillac. *Thèse méd., Université de Bordeaux II*, 1981, n° 476, 73 p.
- (3) BÉNÉZECH M. - Souvenirs de Boissonnet. Bordeaux, *Le Festin*, 2003, n° 44, p 74-81.
- (4) BÉNÉZECH M. - *Une promenade insolite au cimetière de la Chartreuse*. Photographies de Melania Avanzato. Bordeaux, Éditions Egone, 2004, 45 p.
- (5) BÉNÉZECH M. - La folie de Camille Claudel. In : *La Chair de l'âme*. Bordeaux, Éditions Le Bord de L'eau, 2007, p 33-37.
- (6) BIÉDER J. - Communication personnelle, 8 mars 2007.
- (7) BUELTZINGSLOEWEN VON I. - *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*. Paris, Flammarion / Aubier, 2007, 512 p.
- (8) DUFLLOT J. P. - Communication personnelle, 10 mars 2007.

- (9) DURAND P. - *Le train des fous. 1939-1945. Le génocide des malades mentaux en France*. Paris, Messidor, 1988, 179 p.
- (10) Exposition "Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques" à l'occasion du 350ème anniversaire de la fondation de l'hôpital de Cadillac. Cadillac-sur-Garonne, Château des Ducs d'Épernon, mai-septembre 1967. Catalogue de l'exposition.
- (11) LAFONT M. - Déterminisme sacrificiel et victimisation des malades mentaux. Enquête et réflexions au sujet de la surmortalité liée aux privations dans les hôpitaux psychiatriques français pendant la période de la seconde guerre mondiale. *Thèse méd., Université Lyon I*, 1981, n° 408. Thèse publiée sous le titre : *L'extermination douce. La mort de 40 000 malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques en France, sous le Régime de Vichy*. Le Cellier-Ligné, Éditions de l'AREFPPI, 1987, 255 p.
- (12) L'hôpital de Cadillac. Plaque réalisée par l'établissement, 1971, 91 p.
- (13) MATHIEU J. - Recherche historique sur l'hôpital de Cadillac. *Thèse méd., Université de Bordeaux, Faculté mixte de médecine et de pharmacie*, 1957, n° 253, 94 p.
- (14) PAPET G. - Contribution à l'étude des œdèmes de famine. La sous-alimentation à l'hôpital psychiatrique de Cadillac-sur-Garonne en 1941. *Thèse méd., Université de Bordeaux, Faculté de médecine et de pharmacie*, 1942, n° 25, 75 p, 1 planche.
- (15) TESNIERE C. - De la Renaissance à l'époque contemporaine. Histoire de l'asile d'aliénés de Bordeaux. *Mémoire de fin d'assistanat, École Nationale de la Santé Publique*, Rennes, 1989, 381 p.
- (16) VEDIE C, HEMMI F, KATZ G. - À propos d'un voyage pathologique : le dernier. *Annales Médico-Psychologiques*, 1993, 151, n° 8, p 603-606

RÉSUMÉ

Les hôpitaux psychiatriques départementaux, créés par la loi du 30 juin 1838, constituaient autrefois des lieux d'exclusion, la vie des "internés" se terminant souvent au sein même de l'institution. De ce fait, les asiles d'aliénés possédaient souvent leur propre "cimetière des fous", bien des défunts n'étant pas réclamés par leur famille. La présente étude décrit l'histoire du centre hospitalier de Cadillac-sur-Garonne (Gironde) et de son cimetière des malades mentaux. Utilisé de 1922 à 2000, ce cimetière compte actuellement 895 tombes visibles, contenant 898 défunts, 161 anonymes et 737 identifiés par une plaque nominative (638 hommes, 110 femmes). Il s'agit le plus souvent de sépultures en pleine terre surmontées d'une simple croix de fer. L'étude des registres de décès hospitaliers et communaux de Cadillac permet de penser que plus de 2000 patients reposent en réalité dans ce cimetière oublié des autorités et fortement détérioré, la fin de la pratique asilaire faisant tomber le cimetière en désuétude. Tout ceci nous interroge sur le sort que la société a jadis réservé aux très nombreux patients décédés dans les hôpitaux psychiatriques français, tout particulièrement au cours de la Seconde Guerre Mondiale.

SUMMARY

The psychiatric hospitals run by the French "Départements", which were created under the Law of 30 June 1838, in the past constituted places of exclusion, as the life of their inmates would often come to an end inside the institution itself. Therefore, the asylums often held their own "cemeteries of the lunatics", as a number of defuncts would not be claimed by their families. The present study describes the history of the Centre hospitalier de Cadillac-sur-Garonne (Département de la Gironde) and of its cemetery of the insane. Used from 1922 to 2000, this cemetery has today 895 visible tombs, containing 898 defuncts, 161 being anonymous and 737 being identified by nominative plates (638 men, 110 women). Most often they are burial places in open ground topped by a simple iron cross. The study of the Cadillac registers of deaths, communal as well as in the hospital, let us believe that, in fact, more than 2000 patients rest in this cemetery which is forgotten by the Authorities and has been seriously deteriorated. The end of the confinement into a mental hospital caused the cemetery falling into disuse. All that asks us a question about the way Society, in times past, treated the many patients deceased in the French psychiatric hospitals, especially during the Second World War.